

BIENVENUE



LIVRET D'ACCUEIL

LA FABRIQUE A FORMATIONS

MIS À JOUR LE 05.08.25

SOMMAIRE



LA FABRIQUE à formations

01

Déroulé des prestations

02

Règlement intérieur

03

Conditions générales de
vente



**CONTACT HANDICAP
LUCIE BRIATTE
06 77 91 16 17**



1-DÉROULÉ DES PRESTATIONS

MODULE DE FORMATION SUR L'ANIMATION ET LA CONCEPTION DE FORMATIONS (module de base ou module d'approfondissement)

Modalités pédagogiques :

En présentiel : Les formations reposent sur un support projeté et un support écrit (papier ou pdf), des exemples, des exercices pratiques.

En distanciel : Les formations reposent sur un support projeté à l'écran et un support pdf envoyé au préalable par mail, des exemples, des exercices pratiques.

Modalités d'évaluation :

- Un **questionnaire préformation** est proposé, afin d'évaluer vos acquis préformation et/ou vos attentes.
- Un **questionnaire de connaissances (postformation)** vous est donné en fin de formation afin d'évaluer les acquis de la formation.
- Un **questionnaire de satisfaction et d'évaluation des objectifs** est donné en fin de formation.

Convocation :

Vous recevrez une convocation 5 jours avant la formation, avec les modalités pratiques.

Handicap :

En cas de handicap, n'hésitez pas à nous contacter en amont de la formation, afin que nous adaptions la formation (06 77 91 16 17).

Validation de la formation :

Une attestation de présence (participation) est donnée à chaque participant, après avoir suivi la formation et avoir répondu à tous les questionnaires. Elle comprend le nom de la formation et du formateur, le nombre d'heures suivies, le résultat de l'évaluation

1-DÉROULÉ DES PRESTATIONS

MODULE DE FORMATION SUR L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Modalités pédagogiques :

En présentiel : Les formations reposent sur un support projeté et un support écrit (papier ou pdf), des exercices pratiques (narration d'une situation professionnelle problématique).

En distanciel : Les formations reposent sur un support projeté à l'écran et un support pdf envoyé au préalable par mail, des exercices pratiques (narration d'une situation professionnelle problématique).

Modalités d'évaluation :

- Un **questionnaire préformation** est proposé, afin d'évaluer vos acquis préformation et/ou vos attentes.
- Un **questionnaire de satisfaction et d'évaluation des objectifs** est donné en fin de formation.

Convocation :

Vous recevrez une convocation 5 jours avant la formation, avec les modalités pratiques.

Handicap :

En cas de handicap, n'hésitez pas à nous contacter en amont de la formation, afin que nous adaptions la formation (06 77 91 16 17).

Validation de la formation :

Une attestation de présence (participation) est donnée à chaque participant, après avoir suivi la formation et avoir répondu à tous les questionnaires. Elle comprend le nom de la formation et du formateur, le nombre d'heures suivies, le résultat de l'évaluation

2- RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie, dispensée par l'organisme de formation La Fabrique à Formations.

L'organisme de formation La Fabrique à Formations est enregistré sous le numéro 84380805538 auprès de la Préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux où se déroule la formation ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De fumer ou vapoter dans les locaux où se déroule la formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- de ne pas respecter le matériel mis à disposition pour les stagiaires ;
- d'enregistrer ou de filmer la formation
- de reproduire les supports pédagogiques, de manière directe ou indirecte, en partie ou en totalité, de les adapter, de les modifier, de les traduire, de les diffuser et de les commercialiser.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Exclusion définitive de la formation
- Saisie du tribunal de Lyon.



2- RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 4 : Sanction et procédure

Dans l'hypothèse où le Stagiaire aurait lors d'une session de formation un comportement susceptible de troubler le bon déroulement de la formation, l'organisme de formation adressera au Client un courriel lui demandant de justifier l'attitude du Stagiaire. Ce courriel sera adressé au Client à l'issue de la session de formation au cours de laquelle le Stagiaire a eu un comportement répréhensible.

Sans réponse explicative de la part du Client avant le début de la session de formation suivante, l'organisme de formation pourra décider de mettre fin au contrat pour faute du Stagiaire ; le coût total de la formation restera due pour autant. Le Client ne saurait se prévaloir du fait que le Stagiaire n'a pas fait la formation jusqu'au bout.

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise cliente de la formation.

Article 6 : Participant en situation de handicap

Si un participant est en situation de handicap, il est invité, lors de son inscription à la formation, à prévenir La Fabrique à Formations pour réfléchir ensemble aux aménagements de formation. La référente Handicap est Lucie BRIATTE.

Un exemplaire du présent règlement est transmis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).



2- RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 4 : Sanction et procédure

Dans l'hypothèse où le Stagiaire aurait lors d'une session de formation un comportement susceptible de troubler le bon déroulement de la formation, l'organisme de formation adressera au Client un courriel lui demandant de justifier l'attitude du Stagiaire. Ce courriel sera adressé au Client à l'issue de la session de formation au cours de laquelle le Stagiaire a eu un comportement répréhensible.

Sans réponse explicative de la part du Client avant le début de la session de formation suivante, l'organisme de formation pourra décider de mettre fin au contrat pour faute du Stagiaire ; le coût total de la formation restera due pour autant. Le Client ne saurait se prévaloir du fait que le Stagiaire n'a pas fait la formation jusqu'au bout.

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise cliente de la formation.

Article 6 : Participant en situation de handicap

Si un participant est en situation de handicap, il est invité, lors de son inscription à la formation, à prévenir La Fabrique à Formations pour réfléchir ensemble aux aménagements de formation. La référente Handicap est Lucie BRIATTE.

Un exemplaire du présent règlement est transmis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).



3- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule : définitions :

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les activités de formation à destination des orthophonistes (« La Formation») proposées par La Fabrique à Formations («l'Organisme de Formation ») aux clients professionnels (« le Client »), établis en France Métropolitaine, y compris la Corse. Elles sont régies par et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Client : personne morale ou physique qui passe commande d'une Formation auprès de l'Organisme de Formation La Fabrique à Formations.

Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la Formation.

Formations : formations professionnelles continues réalisées en groupe ou individuelles, réalisées à distance ou en présentiel dans les locaux mis à disposition par le Client.

Objet et champ d'application

L'organisme de formation La Fabrique à Formations est une activité secondaire à l'activité d'orthophoniste en libéral de Lucie BRIATTE (SIRET : 50532579500053), activité qui est enregistrée sous le numéro 84380805538 auprès de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes – cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Email de contact : contact@la-fabrique-a-formations.fr.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation ci-dessous, conditions générales de vente qui lui seront systématiquement communiquées avant toute conclusion du contrat. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de Formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. L'Organisme de Formation se réserve la faculté de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. La version des Conditions Générales de Vente applicable à la commande du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat. Dans le cas où des discordances apparaissent entre le contrat ou la convention de formation signée par le Client et les présentes CGV, le contrat ou la convention l'emporte sur les CGV.



3- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1.Modalités d'inscription, commande et documents contractuels

Le Client choisit la Formation à laquelle il souhaite s'inscrire en faisant parvenir à l'Organisme de Formation un mail à l'adresse suivante : contact@la-fabrique-a-formations.fr. Toute inscription est ferme et définitive. En s'inscrivant, le Client s'engage à être présent aux dates, lieux et heures prévus.

A la réception de la demande d'inscription pour les Formations, les caractéristiques essentielles de la Formation proposée par l'Organisme de formation telles que la Formation choisie par le Client, ses conditions matérielles d'exécution (à distance ou en présentiel, lieu si connu, durée, le nombre de Clients éventuellement) sont indiquées dans un devis qui concerne la totalité de la prestation. Ce devis valable un mois à partir de la date de transmission de ce dernier ; au-delà de ce délai d'un mois à partir de l'émission du devis, si le Client n'a pas signé le devis, l'Organisme de Formation se réserve la faculté de modifier la proposition de prix.

La validation du devis par le Client doit être expressément formulée par écrit (par bulletin papier envoyé à l'adresse postale Lucie BRIATTE – La Fabrique à Formations 67 rue du Stade 38 370 Saint-Clair-du- Rhône ou par email au mail contact@la-fabrique-a-formations.fr), par apposition de sa signature (et du cachet commercial s'il s'agit d'une personne morale), précédée de la mention « bon pour accord » et transmission du devis signé à l'Organisme de Formation.

A la réception du devis signé, un accusé de réception sera envoyé par mail par l'Organisme de Formation au Client ainsi que le contrat/la convention de formation ou la convention de formation professionnelle que le Client devra retourner à l'Organisme de Formation 30 jours au moins avant le début de la formation.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur par mail. La commande ne sera définitivement acceptée et traitée par nos services qu'après réception du règlement, comme suit :

- L'acompte correspondant à 30% du prix total de la prestation exigé au moment de la signature du devis par le Client, l'acompte versé ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. Le client paiera l'acompte, par chèque ou virement bancaire, au plus tard 30 jours calendaires avant le début de la formation.
- solde du prix payable par chèque ou virement bancaire au plus tard 15 jours calendaires après le dernier jour de formation.



3- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

2. Prix de vente :

Les prix de nos formations sont indiqués en euros TTC/HT exonérés de TVA sur chaque document commercial ou publicitaire. Les prix indiqués sur tous supports (site Internet, document de promotion...) n'engagent pas La Fabrique à Formations, qui se réserve le droit d'y apporter toutes modifications sans préavis. Seules les offres écrites, transmises par devis et validées par une convention ou un contrat de formation professionnelle, nous engagent vis-à-vis du Client.

Tout cycle de formation commencé est dû en totalité (sauf cas de force majeure).

3. Condition de règlement et de prise en charge :

Les factures sont payables sans escompte, à leur date d'échéance. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance donnera lieu à des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigible pour frais de recouvrement.

Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de Lucie BRIATTE ou par virement sur le compte Lucie BRIATTE (voir fin du présent document).

L'absence de règlement d'une de nos factures à sa date d'échéance entraîne la suspension d'une nouvelle inscription jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de Formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit.

4. Conditions d'annulation, report de modification des formations par La Fabrique à Formations

4.1. L'Organisme de Formation s'oblige à réaliser une prestation conforme à celle commandée, telle que présentée dans le programme de la formation, dans le cadre d'une obligation de moyen. L'Organisme de Formation se réserve néanmoins de transformer une formation en présentiel en une formation à distance, sans versement d'indemnités d'aucune sorte et de modifier le contenu des Formations en fonction notamment du niveau des stagiaires et de la dynamique du groupe.



3- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, pour raison exceptionnelle et indépendante de la bonne volonté du formateur, et fera son meilleur effort pour trouver une nouvelle date. Lorsque le report n'est pas possible, La Fabrique à Formations procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité. L'Organisme de Formation ne remboursera ni les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur, ni les frais de repas et d'hébergement.

4.2. L'Organisme de Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes, ainsi que de modifier le lieu de la formation au sein de la même ville.

5. Conditions d'annulation, de report et de remplacement par le Client :

5.1. Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation, sans frais, jusqu'à 60 jours ouvrés avant la date de la première session de formation. La demande doit parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse Lucie BRIATTE 67 rue du Stade 38 370 Saint-Clair- du-Rhône.

5.2 Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation de sa participation à une formation par le Client entre 60 jours et 31 jours ouvrés avant le début de la session, l'Organisme de Formation facture 30% du montant HT, non remisé, des droits d'inscription et conserve l'acompte versé correspondant. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation. Code civil : art. 1217 et 1218 : La force majeure est un événement qui remplit les 3 conditions suivantes : il est imprévisible, irrésistible (insurmontable) et échappe au contrôle des personnes concernées.

5.3 Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation de sa participation à une formation par le Client moins de 30 jours avant le début de la session, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

5.4 Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation de sa participation à une formation, des frais de dossier d'un montant de 50€ seront à régler par chèque ou virement dans un délai de 30 jours calendaires suivant l'annulation.

5.5. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de Formation auprès du Client. L'Organisme de formation fera son meilleur effort pour proposer de nouvelle date de formation.



3- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

5.6. Quelle que soit la formation, en cours de formation, en cas d'absence à la session, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

5.2. Les formations peuvent être organisées pour des groupes jusqu'à 8 personnes. En cas de désistement d'une ou plusieurs personnes, le contrat est toutefois maintenu, sauf avis contraire de l'Organisme de formation.

6. Résiliation du contrat à l'initiative de l'organisme de formation

Dans l'hypothèse où le Stagiaire aurait lors d'une session de formation un comportement susceptible de troubler le bon déroulement de la formation, l'organisme de formation adressera au Client un courriel lui demandant de justifier l'attitude du Stagiaire. Ce courriel sera adressé au Client à l'issue de la session de formation au cours de laquelle le Stagiaire a eu un comportement répréhensible.

Sans réponse explicative de la part du Client avant le début de la session de formation suivante, l'organisme de formation pourra décider de mettre fin au contrat pour faute du Stagiaire ; le coût total de la formation restera due pour autant. Le Client ne saurait se prévaloir du fait que le Stagiaire n'a pas fait la formation jusqu'au bout.

7. Sous-traitance

L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation et l'Organisme de Formation demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

8. Conditions de participation

Seuls les professionnels de santé, professionnels du médico-social et professionnels de structures de soin avec un diplôme reconnu (par exemple, pour les orthophonistes, être titulaires du Certificat de Capacité d'Orthophoniste ou d'un diplôme européen équivalent) sont autorisés à suivre les stages réalisés par l'Organisme de Formation. Les participants aux stages réalisés par l'Organisme de Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans l'établissement dans lequel se déroule la formation.



3- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Si la formation se déroule hors des locaux de l'Organisme de Formation les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil l'Organisme de Formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

9. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou envoyés en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de Formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès écrit de l'Organisme de Formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports est protégé par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de Formation sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation, en cédant ou en communiquant ces documents.

10. Informatique et libertés

Les parties se conformeront au règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) et à toutes les règles applicables aux données personnelles en France. Elles collaboreront de bonne foi à cette fin, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Des informations concernant le Client et/ou Stagiaire sont recueillies dans le cadre de ce Contrat et de son exécution, et font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion des prestations, l'accès aux locaux et la gestion du Contrat.

L'organisme de formation est le responsable du traitement des données réalisées.

Le traitement des données se fonde sur la relation contractuelle avec Client et/ou Stagiaire et les obligations légales de l'organisme de formation.

Le destinataire des informations est l'organisme de formation.

Les données du Client et/ou Stagiaire sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement, c'est-à-dire pendant la durée de la relation contractuelle, avec une conservation en archivage intermédiaire pour une durée conforme aux dispositions applicables en matière de prescription.



3- CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les délais de conservation sont notamment les suivants :

- Gestion du contrat : 5 ans en archivage intermédiaire à compter du départ du Plient et/ou stagiaire ;
- Gestion de la facturation : 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable;
- Espace numérique – plateforme pédagogique – gestion des systèmes d'information dans le cadre des formations dispensées : les données sont conservées jusqu'à ce que le Client et/ou Stagiaire demande leur suppression.

Le Client et/ou Stagiaire est informé de l'existence du droit de demander à l'organisme de formation, dont les coordonnées sont rappelées ci-dessous, contact@la-fabrique-a-formations.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Lucie BRIATTE 67 rue du Stade 38370 Saint-Clair-du- Rhône, l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement de ses données personnelles, ou du droit de s'opposer audit traitement, dans les conditions prévues au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel. Le Client et/ou Stagiaire est également informé de son droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle : la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

11. Contestation

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Lyon.





LUCIE BRIATTE

2 rue des Côtes du Rhône
69 420 CONDRIEU

www.la-fabrique-a-formations.fr
contact@la-fabrique-a-formations.fr